



# Soyaux

Ville d'espaces et de contrastes

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

### **MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT jusqu'au point 11, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD à partir du point 5 , Hassen SFAR, Frédéric CROS, Marie-Noëlle DEBILY, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD

### **MEMBRES EXCUSES SUITE A UN PROBLEME DE CONNEXION :**

Marie-Claire NEAUD, Dominique ROBERT

### **MEMBRES ABSENTS :**

Mallory PEYRONAUD du point 1 au point 4

Marie-Laure DUMONT à partir du point 12

Monsieur CROS a été nommé secrétaire de séance.

- 1. Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2021**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 février 2021
- 2. Compte rendu des décisions prises en application des délégations données à M. Le Maire**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte des décisions prises entre le 09 février et le 26 mars 2021
- 3. Vie scolaire - demande de subvention pour 2021**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le montant de la subvention accordé à chaque association qui en avait fait la demande auprès de la mairie dans le domaine associatif rattaché au secteur « scolaire ».
- 4. Vie Scolaire - Projet de labellisation Cité Educative**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature pour la Cité Educative de SOYAUX.
- 5. Vie Scolaire : Candidature à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. En s'appuyant sur les besoins constatés, il a été évalué que l'enveloppe nécessaire serait de 92 150€ pour remplacer les équipements achetés par le passé par la commune. 70% de ce montant pourra être financé par l'Etat.

- 6. Vie Scolaire : Modification des règlements intérieurs : Restaurants scolaires - Accueil de Loisirs Périscolaires matin et soir en école maternelle et élémentaire**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les modifications concernant les 2 règlements intérieurs : restaurants scolaires et accueil de loisirs périscolaires matin et soir en école maternelle et école élémentaire.
- 7. Finances - Subventions aux associations 2021 -Attribution de subventions mises en réserve au bénéfice de plusieurs associations**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le versement des subventions 2021 mises en réserve et leur attribution aux associations concernées.
- 8. Finances - rectificatif Vote des taux des impôts directs locaux 2021**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'abrogation de la délibération n° 2020-112 du 16 décembre 2020 fixant les taux des impôts directs locaux de 2021 et approuve les taux de fiscalité 2021 comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 52,26% (dont part départementale 22,89% et part communale 29,37%)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,47%
- 9. Créations et suppressions de poste**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les créations et modifications de poste tels que mentionnés ci-dessous :
- transformation statutaire de plusieurs postes à l'occasion de promotions de carrières au titre des avancements de grades pour l'année 2021 : les ratios d'avancements ayant été votés par votre assemblée en décembre dernier ;
  - adapter les postes de deux agents ayant fait valoir leur droit à pension de retraite : afin d'anticiper les départs à la retraite en septembre 2021 du responsable du service de police municipale dont le remplacement se fera par mobilité interne, et du responsable de la restauration collective qui nécessiteront donc un tuilage, il convient de créer à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021, un emploi de Gardien-Brigadier de police municipale et un emploi de technicien territorial et de supprimer les postes d'origines au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (date de leur radiation des cadres ;
  - créer l'emploi qui sera affecté à l'Agence Postale, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2021 approuvant la création de cette agence.
- 10. Créations et suppressions de poste - Centre Municipal de Santé**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, pour une durée de 3 ans, d'un poste de praticien contractuel à temps complet et la suppression, à cette même date, de deux postes à ¼ temps.
- 11. Convention de prestations de services avec Logélia Charente et Noalis (le cas échéant) pour le passage de la balayeuse dans les voies privées du Champ de Manoeuvre**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité
- Autorise la mise en place d'une prestation de services entre la commune et Logélia Charente et Noalis (le cas échéant) concernant l'utilisation de la balayeuse,
  - Autorise Monsieur le maire à signer la convention de prestations de services avec Logélia Charente et Noalis (le cas échéant), ainsi que tous les documents y afférents,
  - Fixe le coût horaire d'utilisation de la balayeuse à 60 € net de taxes ;
  - Et approuve l'inscription des crédits en recettes, au budget.

**12. Trame Verte et Bleue - Actions d'animation - Convention avec la Ville d'Angoulême**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** approuve :

- La convention de partenariat signée le 14/10/2019 avec la Ville d'Angoulême concernant les continuités écologiques et pelouses calcaires.
- De porter la participation de la Ville à 1 486€,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tous les documents associés.

**13. Demande de subvention à Grand Angoulême-année 2021 : Mise aux normes du stade Bernard Delage**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à solliciter le Grand Angoulême pour l'attribution et le versement d'une subvention au taux minimum d'un montant de 20 000 € au titre de la mise aux normes du stade Bernard Delage, pour l'année 2021.

**14. CLSPD/POVI - Fléchage de la dotation politique de la ville**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité M. JEGOU, M. SFAR, M. MONTEIRO ne prenant pas part au vote** autorise Monsieur le maire à solliciter la subvention dotation politique de la ville pour 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**15. Positionnement relative aux subventions dans le cadre de l'appel à projet 2021 du Contrat de ville**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité – M. JEGOU, M. SFAR, M. MONTEIRO ne prenant pas part au vote** - approuve le montant de l'enveloppe proposée au titre du contrat de ville qui s'élève à 45 000€, somme identique à l'année 2020.

**16. Résidence Autonomie Foyer Soleil - Rapport d'activité et financier 2020**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité - M. le Maire n'ayant pas pris part au vote** -approuve le rapport d'activité et financier 2020 dont les résultats de clôture sont les suivants :

Section d'investissement (déficit) : 3.0387,33 €

Section de fonctionnement (excédent) : 140.495,24 €

Ces résultats sont conformes aux écritures portées au compte de gestion de Monsieur le Trésorier.

**17. Résidence Autonomie Foyer Soleil - Budget primitif pour l'exercice 2021**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** approuve le budget primitif de l'exercice 2021 de la résidence autonomie Foyer Soleil présenté avec la reprise des résultats antérieurs de fonctionnement pour un montant de 140.495,24€ (excédent) et d'investissement pour 3.387,33€ (déficit).

**18. Avenant à la convention de location avec Logélia Charente au titre de la Résidence Autonomie Foyer Soleil**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention pour le financement des travaux de réhabilitation du bâti du Foyer Soleil avec Logélia Charente au titre des travaux de réhabilitation du bâti.

**19. Résidence Autonomie Foyer Soleil - Affectation des résultats 2020**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** approuve l'affectation des résultats comme suit :

- 3.387,33 € en investissement au compte 001 pour la couverture du besoin de financement,
- 133.877,91 € en résultat de fonctionnement reporté article 002, compte tenu d'une part de la couverture du déficit d'investissement reporté (3.387,33 €) et d'autre part, du financement des crédits de report d'un montant global de 3.230,00 €.

## **20 -Finances - Convention de programmation 2021 avec le Département**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité** approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental de la Charente 2021 portant sur la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision intervenant en application de la présente délibération.

### **Questions diverses :**

**DE.CI.DES - 1°) L'actualité récente du contexte sanitaire sur notre commune nous montre à quel point la lutte contre la propagation du COVID19 est un enjeu de tous les instants, qui plus que jamais, nous concerne toutes et tous et pour lequel la municipalité est un acteur de premier plan. Alors que nous mesurons aujourd'hui toutes les limites de la stratégie qui consiste à « tester – tracer – isoler », il apparaît de plus en plus évident que le déploiement d'une stratégie vaccinale efficace, planifiée et associant la population sera cruciale. Malheureusement, au regard des éléments qui nous remontent du terrain, il s'avère que de nombreux habitants, notamment au sein des quartiers dont fait partie le Champ de Manœuvres, sont sceptiques voire, ont peur quant au fait de se faire vacciner. Considérant cet état de fait et l'enjeu majeur que constitue la vaccination pour tendre à nouveau vers plus de normalité et de liberté, pouvons-nous en anticiper les écueils prévisibles à venir par la mise en place d'une action spécifique visant à rassurer et à accompagner avec le plus de proximité possible nos administré.e.s à se faire vacciner?**

**Réponse :** François NEBOUT estime que depuis 1 an, chacun aura compris l'enjeu immense - pour ne pas dire exclusif - que représente la vaccination ; c'est une question de responsabilité individuelle et collective. C'est un devoir civique.

Après 1 an de pandémie durant laquelle les journalistes et différents experts ont expliqué dans tous les sens que la seule chance de sortir de cette crise sanitaire c'est une vaccination de la population entière et d'ailleurs mondiale ; Il estime que chacun comprend parfaitement l'intérêt de s'y soumettre. Plus on tarde naturellement, plus les variants présentent un risque d'annihiler les efforts consentis jusqu'à présent.

Un vaccin, celui de la grippe comme d'autres et en l'occurrence celui de la COVID-19, comporte toujours un risque qui est évalué en le confrontant à son bénéfice. Il n'y a aucun vaccin qui ne comporte aucun risque ; il y a toujours dans les statistiques des cas de réactions atypiques. La Haute Autorité de la Santé établit des recommandations qui n'interdisent aucun des vaccins injectés. Les gens peuvent et doivent se faire vacciner.

Néanmoins s'il paraît utile de répéter ces arguments, une affiche « *Pour sortir de la crise, je me vaccine* » pourrait être travaillée avec le service comm' et rappeler les arguments clés qui viennent d'être évoqués. Une campagne d'affichage dans les sucettes, sur les supports numériques, dans les établissements publics et dans les halls d'immeubles peut être réalisée.

**DE.CI.DES - 2°) La situation sanitaire actuelle altère énormément la vie sociale de notre commune.**

**Les relations de proximité sont soumises à des protocoles de distanciation qui limitent les échanges entre les habitants, qui ne mettent pas en valeur des femmes et des hommes, des adolescents, des responsables associatifs qui oeuvrent au quotidien pour maintenir le lien social entre nous tous.**

**Le groupe Décides constate que Soyaux mag, comme son nom l'indique, ne reste qu'un magazine d'informations sur la vie et les projets municipaux.**

**Serait-il envisageable qu'il soit élaboré par un comité de rédaction collégial composé d'élus, de techniciens, de membres du jury participatif ayant la volonté de mettre à l'honneur, en fonction de l'actualité :**

**- Des membres d'associations culturelles et sportives ;**

- Des services municipaux ;
- Des établissements scolaires ou des structures socio-éducatives ;
- Des artisans, des commerçants ;
- Des initiatives citoyennes ?

**Réponse :** Un comité de rédaction du Mag' existe depuis de nombreuses années et associe tant les services que les élus. Une élue – Lysiane ROUYER – est spécifiquement en charge de la communication institutionnelle et se fait le relai des associations dont elle est l'élue auprès de Robert JABOUILLE.

Ce comité de rédaction associe également le service culturel, la communication.

Ce Mag' dont le format et les rubriques ont été revus lors de la précédente mandature offre de l'espace aux associations, aux citoyens via la rubrique « Soyaux vous donne la parole ».

Durant cette période COVID-19, nous avons largement mis en valeur les acteurs du quotidien. L'été dernier, une affiche de remerciements de tous ces acteurs de l'ombre était affichée dans toute la Ville avec des photos de chacun et un message de remerciements.

Le Maire ne souhaite pas créer une Nième instance multi partenariale qui va être lourde à gérer. Il croit aussi que, comme toutes les collectivités, il appartient à la Municipalité de définir le contenu de la communication en direction des habitants qui attendent du Mag de l'information municipale.

Le site internet se fait également le relai de nombreuses initiatives associatives ou citoyennes. Il suggère de ne pas rendre complexe ce genre d'outil, qui fonctionne très bien aujourd'hui.

Il ajoute par ailleurs que la ville travaille très bien et la main dans la main avec la presse locale qui est assez active sur Soyaux. Il suggère de contacter la correspondante de la Charente Libre pour lui soumettre des idées d'articles ou d'initiatives ; CL les relaiera.


**DE.CI.DES - 3°) Les perturbateurs endocriniens représentent un véritable phénomène de santé publique puisqu'il s'agit de molécules qui s'accumulent dans le corps humain tout au long de la vie avec des effets dévastateurs pour la santé, effets qui arrivent à retard des années après l'exposition : troubles de la fertilité, affections thyroïdiennes, cancers hormonodépendants, malformations de naissance, autismes et troubles du comportement chez les enfants pour ne citer que les maladies les plus connues. La période périconceptionnelle, la grossesse et l'enfance sont des périodes particulièrement vulnérables à l'exposition de ces molécules.**

**La ville de Soyaux peut-elle réfléchir et s'investir sur ce mandat dans un programme communal global de prévention et d'éviction des perturbateurs endocriniens, en signant la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » (1), comme l'ont fait avant elle de nombreuses villes françaises telles que Nantes, Toulouse, mais aussi La Rochelle, Saint-Jean d'Angely, La Couronne ou Niort (2) ?**

**Réponse :** François NEBOUT précise qu'il est sensible aux perturbateurs endocriniens et n'est pas réfractaire à l'idée de signer une charte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20

Le Maire,



F. NEBOUT